



# **ROCE Capital**

## **Rapport 2023**

### **Loi Energie - Climat**

#### **Article 29**

---

## Introduction

ROCE Capital est une société de gestion de portefeuille qui a été agréée en 2020 par l'AMF pour exercer la gestion d'OPCVM (au sens de la directive n°2009/65/CE). Les encours sous gestion et le total bilan de ROCE Capital, à fin 2023, sont inférieurs à 500 millions d'euros. Par conséquent, le présent rapport se limite aux informations mentionnées au II et au 1° du III de l'article D533-16-1 du Code Monétaire et Financier. Le numéro LEI de ROCE Capital est le 969500JQEJWNLUQCKX50.

### A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

#### A.1. Résumé de la démarche

La société de gestion ROCE Capital est convaincue que l'investissement responsable doit se placer au cœur du métier de gérant d'actifs. En signe de son implication dans la prise en compte des risques et opportunités liés à l'ESG, ROCE Capital a mis en œuvre en 2021 une stratégie d'investissement responsable. En effet, ROCE Capital s'est engagé à respecter sa politique **d'exclusion sectorielle** dont l'objectif est d'exclure tout investissement dans les sociétés :

- Impliquées dans la production, la commercialisation ou le stockage d'armes interdites par des conventions internationales ratifiées par la France (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes biologiques, armes chimiques)
- Du secteur du tabac
- Dont plus de 20 % de la production d'électricité est générée à partir du charbon

Les listes d'exclusion sectorielles utilisées par ROCE Capital sont mises à jour une fois par an.

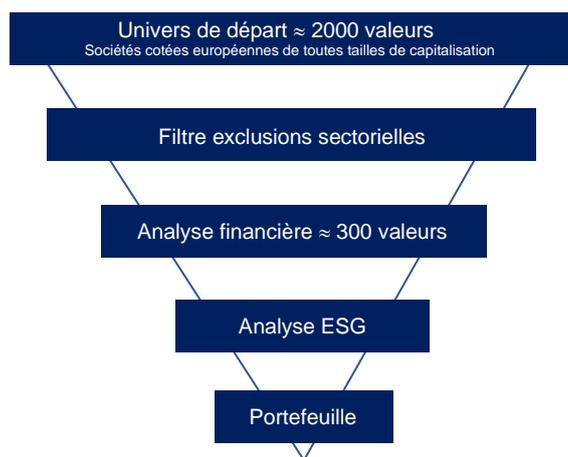
ROCE Capital a également implémenté un processus de prise en compte des critères ESG via la mise en place d'une **grille d'analyse ESG**. L'équipe de gestion de ROCE Capital complète l'analyse financière de leurs émetteurs par une analyse extra-financière qualitative. Cette approche ESG permet aux gérants de prendre en compte et de contrôler l'impact des risques de durabilité dans leurs décisions d'investissements.

En effet, les fonds intègrent dans leur process de gestion un suivi en continu d'indicateurs de performance ESG sur les piliers Environnemental, Social et de Gouvernance tels que par exemple :

- **Les émissions de gaz à effet de serre Scope 1/2** : cette mesure est essentielle pour diminuer le risque de transition, le risque physique et pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour lutter contre le changement climatique ;
- **La présence de femmes au conseil d'administration** : cet indicateur témoigne de la volonté d'une entreprise à promouvoir la diversité au sein de son équipe dirigeante qui se répercutera dans la prise de décision ;
- **Les signataires du Pacte Mondial des Nations Unies « UN Global Compact »** : cet engagement pousse les sociétés à promouvoir et respecter les Droits de l'Homme à respecter les normes internationales du travail, à lutter contre la corruption et à protéger l'environnement.

Pour consolider l'analyse ESG des émetteurs, ROCE Capital a mis en place **une politique d'engagement et de vote** notamment afin d'encourager les entreprises à améliorer leur gestion des risques de durabilité en adoptant des pratiques plus durables. L'engagement de ROCE Capital est fondé sur plusieurs axes permettant de garantir un suivi des sociétés à travers le dialogue actionnarial, le vote aux assemblées générales, la transparence accrue des informations extra-financières...

L'analyse ESG de ROCE Capital est réalisée par l'équipe de gestion en amont de la phase d'acquisition d'un titre. Cette analyse s'effectue aussi tout au long de la phase de gestion des investissements car ROCE Capital s'engage à actualiser tous les ans l'ensemble des données ESG de leurs émetteurs afin de garantir le suivi des sociétés en portefeuille.



*Schéma de l'application de la stratégie d'investissement responsable*

L'équipe de gestion de ROCE Capital est convaincue que son rôle est plus efficace lorsqu'il consiste à contribuer à une prise de conscience accrue des questions de durabilité et à la mise en œuvre de changements sur le marché financier. Pour se faire, les gérants dialoguent avec les sociétés et les émetteurs sur la mise en œuvre de leur stratégie d'entreprise, leurs résultats, les risques financiers et non financiers, les plans d'amélioration de leurs engagements environnementaux, sociaux et de gouvernance, leur stratégie de prise en compte des risques de durabilité, ...

De plus, les fondateurs de ROCE Capital sont profondément attachés à la question des enfants. En effet, ils reversent 10% des commissions de surperformance à la recherche contre le cancer de l'enfant, une cause qui leur est chère. Dans ce contexte, ils sont aussi très attentifs aux engagements de leurs émetteurs dans la lutte contre le travail des enfants.

## A.2. Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte

ROCE Capital met à disposition des investisseurs les différentes informations réglementaires des fonds (DICI, prospectus, etc.), y compris les informations relatives à la prise en compte des critères ESG pour les fonds concernés.

L'ensemble de nos procédures liées à l'intégration des critères ESG dans notre processus d'investissements sont en libre accès à l'adresse suivante : [www.rocecapital.com](http://www.rocecapital.com).

<b>Politique d'investissement responsable</b>	
Contenu	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Stratégie d'investissement responsable</li> <li>■ Processus d'analyse ESG des émetteurs</li> <li>■ Politique d'exclusion sectorielle</li> </ul>
Fréquence	Annuelle
Canal de diffusion	Site Internet - ROCE Capital

<b>Politique d'engagement et de vote aux assemblées générales</b>	
Contenu	Cadre et procédures mise en place
Fréquence	Annuelle
Canal de diffusion	Site Internet - ROCE Capital

<b>Politique d'intégration des risques de durabilité dans le processus d'investissement</b>	
Contenu	Cadre et procédures mise en place
Fréquence	Annuelle
Canal de diffusion	Site Internet - ROCE Capital

### A.3. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci

La société de gestion ROCE Capital est convaincue que l'investissement responsable doit se placer au cœur du métier de gérant d'actifs. Pour initier cette démarche, ROCE Capital a signé les UN PRI (Principles for Responsible Investment) le 6 octobre 2020. Cette initiative lancée par les Nations Unies, repose sur 6 principes dont la mise en œuvre permet aux signataires de contribuer au développement d'un système financier mondial plus durable. Pour ROCE Capital, cela signifie :

1. Prendre en compte les questions ESG dans nos processus décisionnels et d'analyse des investissements ;
2. Être un actionnaire actif et intégrer les questions ESG dans nos politiques en matière d'actionariat ;
3. Demander, autant que faire se peut, aux entités dans lesquelles nous investissons de faire preuve de transparence concernant les questions ESG ;
4. Favoriser l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs ;
5. Travailler ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes ;
6. Rendre compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.



À travers cette initiative, ROCE Capital a recours quotidiennement à l'utilisation des informations extra-financières divulguées par ses émetteurs en portefeuille et développe une communication engagée vis-à-vis de ses clients. Le premier reporting annuel de ROCE Capital, exigé dans le cadre des UN PRI, sera disponible en 2023.

En 2021, ROCE Capital a décidé de faire évoluer son processus d'investissement en intégrant à son analyse financière une approche extra-financière fondée sur une analyse ESG, réalisée en interne par l'équipe de gestion.

Cette politique s'applique à l'ensemble des fonds de ROCE Capital depuis janvier 2022.

## **B. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)**

Fonds	Classification	Classification SFDR	% total des encours
ROCE Fund	Actions européennes	Article 8	100%

*Données au 31 décembre 2023*